

BUREAUX : RUE NAIN,

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, 22^e bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 3 fr.; Six mois, 5 fr.; Un an, 10 fr.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continué, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. Réclames : 25 centimes. — On traite à forfait.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. — Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. — Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 23 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS	
DU 22 JANVIER	
3 0/0	54 15
4 1/2	78 50
Emprunt 1871	86 75
Emprunt 1872	88 85
DU 23 JANVIER	
3 0/0	54 30
4 1/2	78 35
Emprunt 1871	86 67 1/2
Emprunt 1872	88 80

LES PROMESSES ET LES ACTES

Lors des élections du 9 juin 1872, un certain nombre de conservateurs du Nord, des catholiques même, donnèrent leur appui à la candidature de M. Jules Deregnacourt, maire de Roubaix. « Nous voulons, disaient ces honnêtes gens, essayer d'établir une république démocratique avec des lois religieuses et conservatrices; cette république existe en Amérique : pourquoi n'existerait-elle pas en France ? » Et sur ce beau raisonnement, ils firent campagne avec les organes du radicalisme; ces conservateurs patronèrent le candidat des Montagnards; ces catholiques votèrent pour un librepenseur. M. Deregnacourt fut élu ou plutôt réélu avec une forte majorité. Le lendemain, M. Gambetta déclarait dans son journal que le département du Nord était définitivement conquis à la cause révolutionnaire.

Certes, ici comme souvent, l'intention valait mieux que l'acte. Le candidat avait lancé une profession de foi vraiment fort sage et fort modérée. Il se proclamait le défenseur de l'ordre, il voulait des lois protégeant les personnes et les propriétés; il promettait de soutenir le gouvernement de M. Thiers. Il n'en fallait pas tant pour gagner les indécis, rassurer les timides, dupes les naïfs, entraîner enfin tous ceux qui croyaient à la possibilité d'une République conservatrice et religieuse. Cette utopie n'est-elle pas d'ailleurs bien faite pour frapper les imaginations? Elle a souvent préoccupé des esprits élevés. C'est évidemment l'idéal des gouvernements; c'est beau, beau comme un rêve; car, hélas! ce n'est qu'un rêve. Peut-être, si notre nation était née d'hier, pourrait-on essayer avec succès d'en faire une réalité; mais la France n'est point l'Amérique et M. Thiers n'est point Washington.

On ne refait pas ainsi les mœurs et le tempérament d'une nation; on ne change point ses traditions. Nulle puissance ne saurait faire, qu'après douze siècles de monarchie, la France ait des mœurs et un tempérament de République. On réussira peut-être à maintenir quelques années cette dernière forme de gouvernement, mais en l'entourant de liens monarchiques et en sacrifiant la Liberté. L'histoire de ce siècle, ce que nous voyons aujourd'hui, en donnent l'éclatante

Or, la Liberté — la liberté chrétienne — est le bien le plus précieux pour un peuple; on ne saurait la lui refuser sans forfaiture. Si nous ne pouvons l'obtenir d'une mauvaise république — la seule que nous connaissions en France, où il y a trop peu de vrais républicains — nous serons obligés, un jour ou l'autre, de la demander à une bonne monarchie.

Et cela, nous devons le faire plutôt aujourd'hui que demain, car demain c'est l'inconnu, c'est peut-être l'anarchie. Que peut donc espérer une nation dont toute la sécurité présente repose sur la vie d'un vieillard plus que septuagénaire?...

Nous ignorons si les hommes dont nous parlons au début de cet article en sont déjà arrivés à cette conclusion; ils y viendront tôt ou tard. Mais ils ne nous démentiront pas, quand nous dirons que leur élu a depuis longtemps dissipé leurs illusions et perdu toute leur confiance.

On leur avait représenté M. Deregnacourt comme un conservateur, et la preuve, leur avait-on dit, c'est qu'il est riche! Ah! le bon billet qu'il avait en là! et comme cette raison devait être triomphante en ce siècle où l'Argent est devenu la suprême puissance, et dans une société qui ne juge plus un homme sur ce qu'il vaut, mais sur ce qu'il possède. M. Deregnacourt lui-même a dû se sentir un peu humilié de cette pitoyable défense, d'abord parce qu'elle est anti-démocratique, et ensuite parce qu'elle ne soutient pas le raisonnement.

Que M. Deregnacourt soit, en sa qualité de propriétaire, l'ennemi-né des voleurs, cela n'a pas besoin d'être démontré; qu'il soit tout disposé à sévir, au besoin, en sa qualité de magistrat municipal, contre les perturbateurs de la paix publique, il l'a déjà prouvé et je crois qu'à l'occasion il le prouverait encore. Mais qu'il professe des principes « conservateurs », au point de vue religieux, social et politique, voilà ce que nous avons toujours nié.

Nous le disons en toute sincérité, nous aurions voulu nous tromper; nous eussions désiré que par ses votes le nouvel élu vint, fidèle à ses promesses, nous donner un éclatant démenti. Nous l'eussions désiré pour le département du Nord dont il est le représentant, pour la ville de Roubaix qu'il administre.

En a-t-il été ainsi? Les actes parlementaires de M. Deregnacourt sont là pour témoigner contre lui. Non-seulement le député du 9 juin n'a pas voté en conservateur, mais il a toujours, en toute occasion, suivi la politique des révolutionnaires les plus avancés de l'Assemblée.

Qu'il nous suffise de rappeler la campagne dissolutionniste, si pitoyablement avortée, la loi sur le jury, etc. Dans tous les scrutins, d'ailleurs, M. Deregnacourt vote avec l'extrême

gauche et M. Gambetta doit être content de lui.

Un fait montrera à quel point M. Deregnacourt porte l'esprit de parti.

Samedi dernier, un député, M. Lespinaisse, est venu dévoiler à la Chambre la conduite inique du maire de Castel-Sarrazin, qui refuse, sans motif aucun, et seulement en vertu de son bon plaisir, d'exécuter un contrat oral passé entre la ville et de pauvres instituteurs.

Depuis dix-huit mois, ceux-ci n'ont pas reçu une obole de leur traitement et ils continuent à donner leurs soins aux enfants d'ouvriers, vivant comme ils peuvent, avec l'aide de quelques âmes généreuses. Le ministre de l'intérieur a reconnu la vérité de cette situation et toutes les nuances modérées de la Chambre se sont unies, sans distinction d'opinion, pour voter un ordre du jour qui demande au gouvernement de forcer le maire de Castel-Sarrazin à exécuter la loi. 78 voix seulement, appartenant toutes à la gauche et à l'extrême gauche, ont repoussé cet ordre du jour.

M. Deregnacourt était absent ce jour-là; il était à Roubaix; mais ses amis sont tellement sûrs de sa... complaisance, qu'ils n'ont pas hésité à voter pour lui. Son nom figure à l'Officiel parmi les 78. M. le maire de Roubaix n'a pas réclamé; nous devons donc en conclure qu'il approuve ce qui a été fait, qu'il trouve très-juste et très-légitime qu'on retienne la rétribution due aux frères de Castel-Sarrazin. Apparemment pour les 78, voler ces gens-là, ce n'est point voler et il n'y a point de lois pour les maires radicaux.

Si nous avons cru devoir appeler l'attention sur la déplorable attitude du représentant du Nord, ce n'est point, qu'on le croie bien, par une mesquine pensée de taquinerie. Nous évitons, autant que nous le pouvons, de parler de M. Deregnacourt. Mais il importe de montrer la distance qu'il y a des promesses aux actes. Cela pourra nous éviter, pour l'avenir, bien des malentendus.

ALFRED REBOUX.

Ce qui précède était écrit, quand nous avons lu dans le *Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais*, un article vigoureusement frappé que nous voulons reproduire :

TOUJOURS LES MEMES!

Irréconciliables!
Avec les despotismes? — avec la dictature? avec l'anarchie?

Non; avec le bon sens, avec la république honnête et vraie, avec la Loi.

Ils étaient 128, en 1872, contre la loi de décentralisation, c'est-à-dire contre la souveraineté et la liberté du pays.

Ils étaient dernièrement... je ne sais combien, pour la dissolution de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire pour l'expulsion de leurs collègues de la majorité, parce que cette

ou leur absence de doctrines. — Les voici encore 78 contre le ministre républicain qui vient de remplir son devoir, en faisant respecter la loi par certains conseils municipaux qui la violent effrontément.

Le ministre de l'intérieur, M. de Goulard, avait dit ceci : « Avant tout, il faut que les lois soient respectées et exécutées, principalement par les agents (maires) qui sont chargés de les faire exécuter. »

A cette déclaration (voyez le *Journal officiel*) la grande majorité de l'Assemblée nationale répond — naturellement — « très-bien! très-bien! »

Soixante-dix-huit députés de la gauche — soi-disant républicains — se lèvent, et disent : « très-mal! très-mal! »

Ils le disent — ce qui revient au même — par leur vote contre cette déclaration loyale et sensée du ministre.

En effet, 426 voix adoptent l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée, confiante dans la fermeté de M. le ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du jour. »

Les soixante-dix-huit autres voix — de l'extrême gauche — repoussent cet ordre du jour.

Parmi ces voix qui s'élèvent contre la simple et honnête exécution des lois, nous remarquons, (outre les chefs de file, Gambetta, Esquiros, Peyrat, Tolain, etc.) deux députés du Nord, MM. Deregnacourt et Testelin.

Comment! l'extrême gauche ne veut donc pas du règne de la loi?

Entendons-nous : « distinguons » : Elle veut bien de la loi quand la loi est pour ses opinions, pour ses passions, pour les frères et amis, mais, non plus quand la loi rend justice ou accorde protection à des gens qu'ils n'aiment pas!

Au cas présent, il s'agissait de maires et de conseils municipaux qui refusaient de payer le traitement à des instituteurs congréganistes, à ces *Frères de la doctrine chrétienne* qui ont si bien obtenu et si bien gagné le prix Montyon, pour s'être tenus — non pas à côté de MM. Gambetta et Cie — mais aux ambulances devant les Prussiens.

Pas de justice, pas de traitement pour eux! Car, tel est notre bon plaisir.

Voilà la politique, voilà la République des 78, des 128, de M. Gambetta et de ses amis, les républicains de la main gauche.

Vous voilà donc, Français, bien et longuement avertis : ce que la maison Gambetta et Cie (en opposition de la maison de France), vous propose, vous permet, vous assure, c'est le règne de son bon plaisir.

Le règne de la loi, ou en fait litière! le respect des droits d'autrui, litière! la liberté d'autrui, litière! la justice pour autrui, litière! l'égalité, litière! la fraternité...

Si j'étais aussi intolérant, aussi exclusif, aussi dictateur, aussi despote que vous l'êtes, savez-vous à quoi je vous condamnerais? à effacer de votre main sur tous les murs des monuments où je les vois inscrits, ces mots que vous avez rendus sinistres et grotesques : Liberté, égalité, fraternité.

AM. DERODE.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 22 janvier.

Dans la lutte engagée pendant ces deux derniers jours, entre la droite et M. Jules Simon, on peut dire que tout le monde a été vaincu. Les membres de la droite, faute de direction, n'ont pas su profiter de tout l'avantage que leur donnait la question de l'égalité traitée avec tant de raison, de force et d'éloquence par Mgr l'évêque d'Orléans. Le *Journal de Paris* fait observer avec beaucoup de justesse que si les commissions ne sont pas mieux soutenues par la majorité qui les a élues, elles n'auront aucun goût à leur travail et à le défendre contre leurs adversaires. La majorité n'ayant pu avoir encore à sa tête un chef reconnu, comme il y en a habituellement dans toutes les Assemblées délibérantes, il serait plus nécessaire que jamais de donner par des votes une autorité salutaire aux commissions. Il faut espérer que les fautes commises pendant cette campagne ne se renouveleront pas.

Le *Journal des Débats* et les autres feuilles *simonniennes* chantent victoire et portent le ministre de l'instruction publique sur le pavois. C'est se contenter à bon marché. M. Jules Simon qui, en sa qualité de libéral, tient à se passer de tout contrôle, avait eu soin, pour l'exécution de ses réformes, de ne tenir aucun compte du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il a même déployé, à la tribune, toutes les roueries de sa faconde, pour essayer de prouver que ses réformes pouvaient très-bien n'être passées au Conseil supérieur. Or, l'ordre du jour proposé par une fraction du centre gauche et voté par l'Assemblée, oblige précisément M. Jules Simon à présenter ses réformes à l'examen du Conseil supérieur. C'est donc déclarer que le ministre a eu tort d'agir dictatorialement. Si nous étions sous un régime sérieusement parlementaire, tout ministre atteint par un pareil blâme aurait donné sa démission. Mais, en temps de république, les votes de la majorité n'ont aucune valeur.

Raison de plus pour lire avec l'attention qu'elle mérite, la seconde lettre adressée par Mgr l'évêque d'Orléans aux supérieurs et professeurs de ses petits séminaires sur la circulaire de M. Jules Simon. Dans cette brochure de 60 pages, publiée chez Douuiol, Mgr Dupanloup fait justice, avec sa compétence bien connue et avec la verve la plus indignée, des innovations qui ne tendent qu'à hâter encore la décadence intellectuelle de notre pays.

On annonce que M. de la Guéronnière, l'ancien sénateur, doit publier